



Strasbourg, le 2 décembre 2011

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

## Avis n° 41

### Actualisation de l'inventaire des ZNIEFF des Vosges du Nord et de l'Alsace Bossue (Bas-Rhin). Version définitive

#### Réunion du 2 novembre 2011, point 2

#### La demande

##### contexte

L'actualisation des ZNIEFF Alsace est engagée selon un découpage en huit territoires d'étude. Parmi eux figure celui des Vosges du Nord et de l'Alsace Bossue dont les travaux de prospection, d'identification et de délimitation des ZNIEFF sont achevés.

La méthodologie nationale prévoit que la méthode de travail mise en œuvre pour l'élaboration des ZNIEFF et chaque ZNIEFF soient soumises à la validation du CSRPN.

La démarche régionale de validation s'effectue en trois temps :

- validation de la méthode par le CSRPN en séance plénière ;
- vérification des propositions des zones de type I et II par le groupe de travail ZNIEFF du CSRPN élargi à des experts territoriaux ;
- validation régionale des ZNIEFF par le CSRPN en séance plénière.

Le CSRPN a validé la méthodologie mise en œuvre dans ce territoire d'études au mois de juillet et a pris part au groupe de travail organisé par le PNRVN.

Il est invité à valider le résultat définitif sur le Parc.

##### Question posée

Le CSRPN est invité à :

- **valider les ZNIEFF proposées sur le territoire des Vosges du Nord et de l'Alsace Bossue.**

##### Attendus

Le CSRPN prend en considération les éléments suivants :

- dossier de réunion de la réunion du 2 novembre 2011 préparé par Christelle Scheid du SYCOPARC comportant les 42 propositions de ZNIEFF de type I et

une proposition de ZNIEFF de type II, sous forme de tableau de synthèse, de fiche descriptive et d'une carte détaillée de chacune des ZNIEFF.

- Le rapport suivant :

Lors de la réalisation de la première génération des ZNIEFF dans les années 1980-1990, le territoire d'étude comptait au total 28 ZNIEFF de type 1 (27 dans le Parc et 1 en Alsace Bossue). Ces ZNIEFF recouvraient 756 hectares dont la grande majorité sur le territoire du Parc

La modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1995 afin de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF. L'intérêt patrimonial détermine la définition de la ZNIEFF qui doit reposer sur une liste d'espèces et d'habitat déterminants.

Les données utilisées pour la désignation de ces nouvelles ZNIEFF proviennent de bases existantes (ODONAT et PATNAT essentiellement) mais aussi de prospections complémentaires effectuées dans le cadre de ce travail.

Le nouveau zonage aboutit à un total de 42 nouvelles ZNIEFF de type 1, qui totalisent une surface de 22 082 hectares et une ZNIEFF de type 2 (« Terrains de chasse du Milan Royal en Alsace Bossue »). Vingt ZNIEFF de 1<sup>ère</sup> génération ont été revalidées (les 8 autres ont été détruites).

On note ainsi une augmentation notable du nombre et de la surface totale des ZNIEFF par rapport au zonage de première génération réalisé dans les années 1980. Les ZNIEFF proposées recouvrent environ 20% du territoire de la partie alsacienne des Vosges du Nord et de l'Alsace Bossue.

Toutes les propositions ont été examinées par un groupe d'experts du CSRPN lors d'une réunion de travail le 11 juillet 2011 à La Petite Pierre. Les fiches ont été vérifiées et complétées. Des modifications ont été faites notamment pour les zonages.

Le CSRPN valide ces 43 nouvelles ZNIEFF sur le territoire alsacien des Vosges du Nord et l'Alsace Bossue.

## L'avis

**Le CSRPN considère que chacune des 43 ZNIEFF est correctement argumentée par une liste d'espèces déterminantes et que sa délimitation est fondée sur des critères écologiques.**

## Préconisations

Le CSRPN recommande de faire évoluer la méthodologie sur les points suivants :

- de rechercher une harmonisation des résultats par région biogéographique et notamment avec la démarche mise en œuvre en Lorraine où les espèces déterminantes sont mieux cotées et les surfaces proposées plus importantes ;
- de modifier la méthodologie sur la liste d'espèces confidentielles ;
- de procéder à des inventaires complémentaires sur des groupes taxonomiques moins pris en compte tels que les insectes.